

sein d'une des plus attrayantes collectivités du pays, mais qui sombrerait dans le marasme si le Gouvernement lui refusait son aide. Le cas ne se présentera peut-être plus, c'est du moins notre espoir. Cet état de choses était indépendant de leur volonté: telle est la raison de notre intercession.

M. Victor Quelch (Acadia): Je suis heureux d'avoir l'occasion d'appuyer la résolution tendant à prolonger, pour une période indéfinie, la durée d'application de la loi sur le soutien des prix agricoles. Cette résolution me satisfait beaucoup plus que celle qu'on avait inscrite au *Feuilleton* l'an dernier en vue de proroger cette même loi pour la durée seulement du présent parlement. Quoi qu'il en soit, bien que cette mesure permette au Gouvernement de tenir la promesse qu'il a faite aux cultivateurs canadiens, elle ne nous garantit pas qu'il le fera. Autrement dit, une loi de cette nature n'a de valeur que si on l'applique.

Cette remarque n'est inspirée, évidemment, par les événements survenus en décembre et janvier derniers au Canada, c'est-à-dire par le fléchissement marqué des prix de certains produits agricoles. On se rappelle que le prix des produits avicoles a atteint le bas niveau des années de crise et il fallut attendre un mois ou plus avant que le Gouvernement intervienne. Une des principales raisons qui ont engagé le Gouvernement à agir fut, je crois, la vague de protestations de cultivateurs ontariens. Les remarques formulées alors par l'adjoint parlementaire (M. McCubbin) au ministre de l'Agriculture étaient certes malavisées puisqu'il a donné l'impression qu'à son avis le Gouvernement ne devait pas tenir sa promesse envers les cultivateurs. Je ne dis pas qu'il voulait créer cette impression mais il est certain que plusieurs associations agricoles avaient donné cette interprétation à sa déclaration.

Ne nous méprenons pas sur l'obligation qu'a le Gouvernement de maintenir le prix des produits agricoles à un niveau correspondant d'assez près à celui des autres denrées. En effet, comme le ministre de l'Agriculture l'a dit, durant les dernières années de guerre on a demandé aux cultivateurs d'accepter pour leurs produits des prix inférieurs à ceux qu'ils auraient peut-être obtenus par ailleurs. On leur a demandé d'accepter ce sacrifice au nom de la stabilisation. La présente mesure a donc pour objet de faire honneur à l'obligation du Gouvernement d'assurer ou de maintenir la stabilité des prix agricoles durant la période d'après-guerre.

Je ne donnerai pas le chiffre des pertes que les cultivateurs ont subies durant ces années de guerre. Je constate que certains

députés d'en face ont critiqué les chiffres que les membres de notre parti avaient cités, prétendant que nous n'avions pas cité les mêmes chiffres. Cela est évident puisqu'ils avaient trait à des denrées différentes. On a parlé de pertes d'un demi-milliard de dollars à l'égard du blé. C'est peut-être plus ou peut-être moins, mais, en somme, ce montant se fonde sur les chiffres que le Gouvernement a déposés à la Chambre. On a ensuite donné le montant d'un milliard de dollars et plus à l'égard de toutes les denrées agricoles. Je ne chercherai pas à soutenir si ce montant est trop élevé ou trop bas, mais je sais qu'il embrassait tous les produits agricoles, et non pas uniquement le blé. Les pertes que l'agriculteur a subies en subventionnant le consommateur canadien constituent, à mes yeux, un fonds que le Gouvernement devrait garder en fiducie afin de subventionner et stabiliser à l'avenir les prix des produits agricoles. J'estime que l'agriculture, pour avoir subventionné le consommateur durant les années de guerre, a aujourd'hui auprès du Gouvernement un crédit considérable.

Le ministre a indiqué que les 200 millions, prévus, aux termes de la loi de soutien des prix des produits agricoles, constituent une caisse renouvelable. Nous ne devons pas nous faire illusion à cet égard, car l'exécution des dispositions de la loi entraînera parfois des dépenses considérables. Peut-être devons-nous parfois vendre à perte, dit le ministre, certains articles achetés sous l'empire de la loi. Pour ma part, je n'entretiens aucun doute à cet égard. Les pertes peuvent même être parfois lourdes; je doute cependant qu'elles le soient jamais autant que celles qu'ont subies les cultivateurs par suite du programme de stabilisation mis en œuvre par le Gouvernement durant la guerre. Les cultivateurs ne demandent donc aucun denier qu'ils n'aient déjà avancé eux-mêmes durant l'exécution du programme de stabilisation.

En fin de compte, la stabilisation des prix agricoles ne favorise pas simplement les cultivateurs, elle favorise toute la population. Nous ne pouvons, en effet, maintenir l'agriculture sur un bon pied sans la parité générale des prix. L'intérêt de notre population et du monde en général exige que la production agricole se maintienne à un niveau très élevé. Or, nous ne pouvons espérer maintenir la production agricole à un niveau élevé si nous ne savons maintenir l'agriculture sur un bon pied.

J'ai lu dernièrement dans les journaux ce qu'à mon avis on pourrait qualifier d'articles méchamment inspirés sur le soutien des prix. Il est regrettable que des articles comme ceux-ci puissent paraître, car ils